

# 32 acteurs du bâtiment et de l'énergie appellent les élus à faire de la rénovation énergétique une priorité de leur mandat

---

Paris, 16 avril 2026 — **Agences d'État, programmes, associations et institutions du bâtiment et de l'énergie publient le 20 avril un manifeste adressé aux nouveaux exécutifs locaux. Dans un contexte de crises énergétiques et climatiques, ce texte exhorte les élus à engager dès le début de leur mandat la rénovation du patrimoine bâti pour garantir la continuité du service public, maîtriser les finances locales et stimuler l'attractivité de leurs territoires.**

Le mandat 2026-2032 s'ouvre dans un cadre complexe, marqué par des crises géopolitiques et climatiques qui réduisent les marges de manœuvre des collectivités. Dès leurs premiers jours de fonction, les maires et présidents d'intercommunalité devront prioriser leurs investissements. Le bâtiment public, qui concentre les trois quarts des dépenses d'énergie des collectivités, soit 10 % de leurs budgets de fonctionnement, s'impose comme un levier d'action central.

## **Garantir le service public et la résilience face aux chocs climatiques**

La rénovation énergétique globale ou par étape dépasse aujourd'hui la simple question du confort thermique. Elle est devenue le garant de l'ouverture des services publics. Les fermetures de piscines en 2022 ou d'écoles lors des canicules de 2025 ont démontré que l'inaction menace directement l'accueil des administrés.

En adaptant les bâtiments au climat futur et en réduisant leur dépendance aux énergies fossiles, les élus préparent la souveraineté énergétique de leur territoire. L'enjeu est particulièrement fort pour les écoles, lieux de vie et d'apprentissage, établissements médico-sociaux/ EHPAD par lesquels passent tous les citoyens et qui doivent rester des espaces confortables et durables.

## **Un impératif de saine gestion et un moteur pour l'économie locale**

Au-delà de l'urgence climatique, la rénovation constitue une source majeure d'économies sur les dépenses de fonctionnement. Le bâtiment représente le deuxième poste de dépenses des collectivités ; rénover permet donc de protéger les finances locales face à l'incertitude du prix de l'énergie.

Cet investissement bénéficie par ailleurs directement au tissu économique local : chaque euro investi soutient des entreprises du territoire (architectes, bureaux d'études, entreprises de travaux) et des emplois non délocalisables.

## **Un écosystème structuré pour accompagner les élus**

Confrontés à des exigences réglementaires fortes, notamment le Décret Tertiaire prévoyant une baisse de 40 % des consommations d'ici quatre ans, les élus ne sont pas seuls. Le manifeste souligne l'existence d'un ensemble d'acteurs prêts à intervenir à chaque étape : agences d'État, associations, bureaux d'études, architectes, entreprises du bâtiment, exploitants, fournisseurs d'énergie et réseaux techniques comme celui des Économies de Flux.

## Liste complète des co-signataires du manifeste

- **ACTEE** : Rénovation énergétique des collectivités — [programme-cee-actee.fr](http://programme-cee-actee.fr)
- **ADEME** : Agence de la Transition Écologique — [ademe.fr](http://ademe.fr)
- **AFL** : Agence France Locale — [agence-france-locale.fr](http://agence-france-locale.fr)
- **ANAP** : Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux — [anap.fr](http://anap.fr)
- **AQC** : Agence Qualité Construction — [qualiteconstruction.com](http://qualiteconstruction.com)
- **Association négaWatt** : Association pour la promotion et le développement de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables — [negaWatt.org](http://negaWatt.org)
- **Banque des Territoires via le programme EduRénov** : Programme de rénovation des écoles piloté par la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) — [banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)
- **Batylab** : Réseau breton de la construction et de la rénovation durables — [batylab.bzh](http://batylab.bzh)
- **CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment — [capeb.fr](http://capeb.fr)
- **Cerema** : Référent public en aménagement — [cerema.fr](http://cerema.fr)
- **Cinov Ingénierie** : Fédération professionnelle de l'Ingénierie — [cinov.ingenierie.fr](http://cinov.ingenierie.fr)
- **CNOA** : Conseil National de l'Ordre des Architectes — [architectes.org](http://architectes.org)
- **CSF-IPC** : Comité Stratégique de Filière Industries pour la Construction — [csf-ipc.fr](http://csf-ipc.fr)
- **CSTB** : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment — [cstb.fr](http://cstb.fr)
- **Ekopolis** : Pôle de ressources francilien pour le bâtiment et l'aménagement durables — [ekopolis.fr](http://ekopolis.fr)
- **EnvirobotBDM** : Centre de ressources de la construction et de l'aménagement durables en PACA — [envirobotbdm.eu](http://envirobotbdm.eu)
- **Envirobot Occitanie** : Centre de ressource et réseau d'acteurs du bâtiment et de l'aménagement durables en Occitanie — [envirobot-oc.fr](http://envirobot-oc.fr)
- **FEDENE** : Fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement — [fedene.fr](http://fedene.fr)
- **Gimelec** : Groupement des entreprises de la filière électronique française — [gimelec.fr](http://gimelec.fr)
- **IFPEB** : Institut Français pour la Performance du Bâtiment — [ifpeb.fr](http://ifpeb.fr)
- **IGD** : Institut de la Gestion Déléguée — [fondation-igd.org](http://fondation-igd.org)
- **Novabuild** : Cluster de la construction durable en Pays de la Loire — [novabuild.fr](http://novabuild.fr)
- **Odéys** : Cluster construction et aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine — [odeys.fr](http://odeys.fr)
- **Plan Bâtiment Durable** : Instance de concertation de la filière bâtiment et immobilier — [planbatimentdurable.fr](http://planbatimentdurable.fr)
- **Réseau CLER** : Réseau pour la transition énergétique — [cler.org](http://cler.org)
- **Syntec-Ingénierie** : Fédération professionnelle de l'Ingénierie — [syntec-ingenierie.fr](http://syntec-ingenierie.fr)
- **Terragilis** : Réseau de professionnels sur la construction et l'aménagement durable en Bourgogne-Franche-Comté — [www.terragilis.fr](http://www.terragilis.fr)
- **UFE** : Union Française de l'Électricité — [ufe-electricite.fr](http://ufe-electricite.fr)
- **Ville & Aménagement Durable** : Centre d'échanges et de ressources batiments & aménagements durables en Auvergne-Rhône-Alpes — [ville-amenagement-durable.org](http://ville-amenagement-durable.org)

## Relecteurs experts

- **I4CE** : Institute for Climate Economics — [i4ce.org](http://i4ce.org)
- **The Land School of Management** — [the-land.bzh](http://the-land.bzh)



## A propos d'ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

Filiale de la FNCCR financée par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), ACTEE accompagne les collectivités locales dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public. ACTEE favorise le passage à l'action des collectivités par la mise en place d'une ingénierie adaptée, sur la phase amont des travaux. Concrètement, ACTEE finance le recrutement de postes d'économistes de flux, la réalisation d'études et de diagnostics énergétiques de bâtiments publics et la production de ressources et d'outils techniques au service des collectivités. Sur la période 2023 – 2026, le programme ACTEE+ est doté d'une enveloppe de 220 millions d'euros. [www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

Contact presse : Tristan Saramon | [tristan@decarb.one](mailto:tristan@decarb.one) | 06 66 66 29 41

### ■ SASU FNCCR

Capital social de 150 000,00€  
Siret : 978 657 120 00017 · Code APE : 7112B  
Adresse du siège social : 20 boulevard de La Tour-Maubourg, 75007 Paris  
Adresse des locaux : 19 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris · Standard : 01 83 755 355

